Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 056-245614433-20251202-N14CC021225-DE

Délibération du conseil communautaire
N°14-CC02.12.25

L'an deux mille vingt-cinq, le 2 décembre à 18 heures, le conseil communautaire de Pontivy Communauté, légalement convoqué le 26 novembre 2025, s'est réuni en session ordinaire à la salle Kerfanto à Saint-Gonnéry, sous la présidence de Bernard LE BRETON.
Le conseil communautaire est composé de 56 conseillers communautaires conformément à l'arrêté inter-préfectoral du 14 octobre 2019.
Etaient présents : Jean GUILLOT et Annie GUYOT de Bréhan ; Marc ROPERS, Maryvonne LE FORESTIER et Anne LE LU de Cléguérec ; Daniel AUDO et Marie-Thérèse JEHANNO de Crédin ; Sylvette LE STRAT de Gueltas ; Joseph LE BOUËDEC de Guern ; Joël MARIVAIN de Kerfourn ; Christophe GUERREY de Kergrist ; Jean-Jacques VIDELO et Patricia GUIGUENO du Sourn ; Dominique GUEGAN et Jean-Jacques LE MOING de Malguénac ; Jean-Pierre LE PONNER et Véronique BLANDEL de Neulliac ; Claudine LE GARGASSON et Nelly GANIVET de Noyal-Pontivy ; Bernard LECUYER de Pleugriffet ; Christine LE STRAT, Michel JARNIGON, Alexandra LE NY, Paul LE GUERNIC, Véronique DELMOULY, Julie MINGAM, Georges-Yves GUILLOT, Annie GUILLEMOT, Claudine RAULT, Marie-Madeleine DORE-LUCAS, Christophe MARCHAND et Gaëlle LE ROCH de Pontivy ; Bernard LE BRETON et Claudine GICQUEL de Radenac ; Jean-Luc LE TARNEC de Réguiny ; Carolle LE FUR de Rohan ; Eric LE DENMAT de Saint-Aignan ; Stéphane DU PONTAVICE de Sainte Brigitte ; Rolland LE LOSTEC de Saint-Connec ; Claude-Albert LE BRIS et Magalie GAUTIER de Saint-Gérand-Croixanvec ; Claude VIET et Blandine LE SAUCE de Saint-Gonnéry ; Michel POURCHASSE et Laurence MARIVAIN de Saint-Thuriau ; Laurent GANIVET de Séglien ; Olivier CONSTANT de Silfiac.
Absents excusés ayant donné pouvoir : Stéphanie L'HOSTIS-LE DIAGON de Guern à Joseph LE BOUËDEC ; Lionel ROPERT de Noyal-Pontivy à Claudine LE GARGASSON ; Sylvie BASELLO de Pleugriffet à Bernard LECUYER ; François-Denis MOUHAOU de Pontivy à Paul LE GUERNIC ; Jean-Pierre LE CLAINCHE de Pontivy à Véronique DELMOULY ; Sophie CAILLERE de Réguiny à Jean-Luc LE TARNEC ; Victorien LEMAN de Rohan à Carolle FUR.
Excusés : Maxime LE LU de Pontivy et Valérie BERA de Saint-Gérand —Croixanvec.

Budget annexe ENERGIE - Clôture

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2311-1 et suivants,
Vu l'instruction comptable M4,
Vu la délibération en date du 25 mars 2025 portant vote du budget primitif et de ses budgets annexes de l'exercice 2025,
Vu l'avis favorable de la commission des finances du 25 septembre 2025,

Considérant que le budget annexe autonome Energie a été créé pour répondre à une obligation réglementaire de traçabilité de l'activité commerciale des équipements de production d'énergies renouvelables,

Considérant que La loi n°2025-391 du 30 avril 2025 a levé, pour l'ensemble des énergies renouvelables, l'obligation de constituer un budget annexe pour suivre l'activité de production d'énergie. Dès lors, la constitution d'une régie et d'un budget annexe pour suivre l'activité de production d'énergies renouvelables est rendue facultative,

Considérant que le niveau de production d'énergies renouvelable et les recettes générées restent faibles puisque limités à un seul équipement, que le développement de ces équipements d'autoconsommation collective futur n'engendrera pas de recettes importantes et qu'ils peuvent alors être suivis par simple comptabilité analytique,

Le budget annexe Energie serait donc clôturé au 31 décembre 2025 et les opérations de reprise des résultats auront lieu après le vote du CFU de l'exercice 2025.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire approuve la clôture du budget annexe Energie au 31 décembre 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président,
Bernard LE BRETON

Pontivy Communauté

Le Secrétaire de séance,
Joseph LE BOUEDEC